

SEANCE DU 31 MARS 2016

Le trente et un mars deux mil seize à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de CREYS MEPIEU, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de CREYS MEPIEU, sous la présidence de M. Olivier **BONNARD**.

Etaient présents :

Philippe **FILLOD**, Ghislaine **POZZOBON**, Jean-François **DUBOIS**, Séverine **POETE**, Isabelle **MAYEN**, Nadine **MELLET**, René **GIPPET**, Geneviève **HERBEPIN**, David **ARNAUD**, Ligia **HODY**, Jean-Claude **GENGLER**, Stéphanie, **BATAILLON**

Excusés : Alain **SUBIT** (procuration à Ghislaine **POZZOBON**), Pierre **VACHER** (procuration à Jean-Claude **GENGLER**)

Date de la convocation : 24 mars 2016

Secrétaire de séance : Jean-François DUBOIS

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015
Budget Commune – Budget Service des Eaux – Budget TVA

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Ghislaine POZZOBON, Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Olivier BONNARD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 2 089 941.46 €

Recettes : 3 339 165.04 €

Excédent 2014 reporté : 464 945.78 €

Excédent de clôture 2015 : 1 714 169.36 €

investissement

Dépenses : 1 411 929.43 €

Recettes : 2 208 497.80 €

Excédent 2014 reporté : 170 098.07 €

Excédent de clôture 2015 : 966 666.44 €

Restes à réaliser :

Dépenses : 2 514 542.00 €

Recettes : 240 000.00 €

Besoin de financement : 1 307 875.56 €

Après que M. Le Maire se soit retiré de la salle des délibérations,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Approuve à l'unanimité le compte administratif du budget Principal de la commune 2015.

AFFECTATION DE RESULTAT 2015 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2015, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- Un solde d'exécution de la section d'investissement, soit un excédent de 966 666.44 €
- Un résultat de la section de fonctionnement, soit un excédent de 1 714 169.36 €

De plus, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de 2 514 542.00 €
- En recettes pour un montant de 240 000.00 €

Le besoin de la section d'investissement peut donc être estimé à 1 307 875.56 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une AFFECTATION par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2015 de la manière suivante :

Compte 1068 (R/I) : Excédent de fonctionnement capitalisé pour 1 307 875.56 €
Compte 002 (R/F) : Excédent de fonctionnement reporté pour : 406 293.80 €
Compte 001 (R/I) : Excédent d'investissement reporté pour 966 666.44 €

VOTE DES IMPOSITIONS COMMUNALES 2016

M. Le Maire propose au Conseil de baisser le taux de la taxe d'habitation, ce qui entraîne automatiquement une baisse sur la taxe foncière sur les terrains non bâtis.

Il rappelle que le taux actuel de la taxe d'habitation est de 5.40 % et propose de ramener à 4.59% ce qui représente une baisse de 15 %.

Concernant la taxe sur le foncier non bâti le taux actuel est de 31% et propose de le ramener à 26.35 % ce qui représente une baisse de 15 %.

Au vu de cette proposition et après échanges avec le trésorier payeur en sa qualité de conseil auprès des communes

Après discussion et échanges,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

Fixe aux chiffres suivants les impôts communaux pour l'année 2016

Libellé	Bases notifiées	Taux appliqués par décision du Conseil Municipal	Produit attendu après décision du Conseil Municipal
Taxe d'habitation	1 524 000.00	4.59%	69 952.00
Taxe foncière (bâti)	18 567 000.00	13,90%	2 580 813.00
Taxe foncière (non bâti)	33 700.00	26.35%	8 880.00
Total			2 659 645.00

Fiscalité : autres points

Lors de la séance du Conseil municipal précédente, le SEDI (syndicat d'électricité de l'Isère) était venu faire une présentation de son action à destination des communes adhérentes. Il avait été également rappelé les interventions du préfet auprès de la commune afin que celle-ci adhère à ce syndicat.

En cas d'adhésion par la commune au SEDI, une taxe supplémentaire serait ajoutée sur les factures des abonnés, la baisse des taxes compenserait l'augmentation de la facture d'électricité.

Nadine MELLET demande si les deux autres communes non adhérentes sont revenues sur leur décision. Après avoir pris des renseignements auprès de la commune de Sainte Marie d'Alloix, cette dernière refuse toujours d'adhérer

Jean-François DUBOIS demande si les autres collectivités ont modifié leur taux. Le maire lui répond qu'il n'y aura pas d'augmentation de la pression fiscale par la région et que la CCPC votera des taux sans augmentation, comme les années précédentes.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL

Le Maire donne lecture, article par article, des dépenses et des recettes prévues au budget primitif 2016 – BUDGET PRINCIPAL, par la commission des finances, avec le concours de M. BOTTIER, Receveur Municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant que toutes les dépenses sont nécessaires,

Vote le budget primitif 2016 – BUDGET PRINCIPAL, qui s'équilibre :

- en recettes et dépenses de fonctionnement à 3 575 025.80 €
- en recettes et dépenses d'investissement à 3 941 311.80 €

Montants prévisionnels pour la partie des principaux travaux d'investissement réalisés en 2016 :

- salle polyvalente - 1 290 000 €
- déplacement doux - 200 000 €
- aménagement de l'ancienne bibliothèque de Faverges – 317 840 €
- mise aux normes PMR salle des fêtes de Faverges – 160 000 €
- travaux de rénovation du centre aéré – 180 000 €
- voirie le devin – 350 000 €
- aménagement extérieurs maison rue pierre GROS – 150 000 €
- solde des travaux rue du canal du pape – 120 000 €
- gendarmerie – 120 000 €

Information :

Pas de dotation de l'Etat cette année.

Le FCTVA pourrait prochainement être récupéré sur les travaux de fonctionnement.

Dans le cadre des fusions des intercommunalité, le futur EPCI va établir un PLUi, René GIPPET souhaite savoir à qui incombera le suivi des recours intenté à l'encontre des PLU. M. Le Maire lui répond que ces dossiers seront repris par la future intercommunalité.

Ghislaine POZZOBON souhaite savoir si les terrains le long du déplacement doux entre Creys et Pusigneu ont pu être achetés par la commune pour finaliser le projet. Philippe FILLIOD a envoyé de nouveaux courriers à ses propriétaires, et attend une réponse. Il va également demander à M. GUGLIELMI d'entretenir sa parcelle le long de la RD 16.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - BUDGET EAU

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Ghislaine POZZOBON, Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Olivier BONNARD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 266 551.68 €
 Recettes : 266 857.63 €

Investissement

Dépenses : 32 688.11 €
 Recettes : 79 776.04 €

Excédent 2014 reporté : 76 392.18 €

Excédent de clôture 2015 : 76 698.13 €

Excédent 2014 reporté : 269 143.10 €

Excédent de clôture 2015 : 316 231.03 €

Restes à réaliser :

Dépenses : 309 111.00 €

Recettes :

Besoin de financement : 0.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Approuve à l'unanimité le compte administratif du budget EAU de la commune 2015.

AFFECTATION DE RESULTAT 2015 - BUDGET EAU

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2015, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- Un solde d'exécution de la section d'investissement, soit un excédent de 76 698.13 €
- Un résultat de la section de fonctionnement, soit un excédent de 316 231.03 €

De plus, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de 309 111.00 €
- En recettes pour un montant de

Le besoin de la section d'investissement peut donc être estimé à 0 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une AFFECTATION par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2015 de la manière suivante :

Compte 002 (R/F) : Excédent de fonctionnement reporté pour :	76 698.13 €
Compte 001 (R/I) : Excédent d'investissement reporté pour	316 231.03 €

VOTE DU BP 2016 - BUDGET EAU

Le Maire donne lecture, article par article, des dépenses et des recettes prévues au budget primitif 2016 - EAU, par la commission des finances, avec le concours de M. BOTTIER, Receveur Municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant que toutes les dépenses sont nécessaires,

Vote le budget primitif 2016 - EAU, qui s'équilibre :

- en recettes et dépenses de fonctionnement à	349 798.13 €
- en recettes et dépenses d'investissement à	420 102.03 €

Principaux travaux d'investissement

- amélioration du réseau d'eau potable -	130 000 €
- interconnexion des réseaux d'eau potable Creys Mépieu/Bouvesse-Quirieu -	230 000 €

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - BUDGET TVA

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Ghislaine POZZOBON, Adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Olivier BONNARD, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement

Dépenses :	49 422.59 €
Recettes :	200 707.92 €

Excédent 2014 reporté : 396 514.48 €
Excédent de clôture 2015 : 547 799.81 €

Investissement

Dépenses :	86 717.83 €
Recettes :	58 562.89 €

Excédent 2014 reporté : 40 690.11 €
Excédent de clôture 2015 : 12 535.17 €

Restes à réaliser :

Dépenses :	303 449.00 €
Recettes :	0.00 €

Besoin de financement : 290 913.83 €

Après que M. Le Maire se soit retiré de la salle des délibérations,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Approuve à l'unanimité le compte administratif du budget TVA de la commune 2015.

AFFECTATION DE RESULTAT 2015 - BUDGET TVA

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2015, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- Un solde d'exécution de la section d'investissement, soit un excédent de	12 535.17 €
- Un résultat de la section de fonctionnement, soit un excédent de	547 799.81 €

De plus, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de	303 449.00 €
----------------------------------	--------------

Le besoin de la section d'investissement peut donc être estimé à 290 913.83 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une AFFECTATION par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau dans la section de fonctionnement, soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'affecter le résultat de l'exercice 2015 de la manière suivante :

Compte 1068 (R/I) : Excédent de fonctionnement capitalisé pour	290 913.83 €
Compte 002 (R/F) : Excédent de fonctionnement reporté pour	256 885.98 €
Compte 001 (R/I) : Excédent d'investissement reporté pour	12 535.17 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET TVA

Le Maire donne lecture, article par article, des dépenses et des recettes prévues au budget primitif 2016 - TVA, par la commission des finances, avec le concours de M. BOTTIER, Receveur Municipal,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Considérant que toutes les dépenses sont nécessaires,

Vote le budget primitif 2016 - TVA, qui s'équilibre :

- en recettes et dépenses de fonctionnement à	386 885.98 €
- en recettes et dépenses d'investissement à	530 334.98 €

GESTION SERVICES CANTINE ET PERISCOLAIRE

Lors de la fusion prochaine des trois intercommunalités (CC du pays des couleurs, CC de l'Isle CREMIEU et CC des Balmes Dauphinoises), le nouvel EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) serait susceptible de prendre la compétence petite enfance, enfance. Cette compétence n'assure pas la gestion du service cantine et périscolaire. M. Le Maire rappelle que ces services sont actuellement assurés par l'association GAVROCHE.

Il demande au Conseil de bien vouloir municipaliser la gestion de ces deux services,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide d'assurer la gestion, à compter du 1^{er} septembre 2016 :

- Du restaurant scolaire, sis à Creys 50c rue Joseph DESVIGNES, les lundis, mardi, jeudi, vendredi au cours de la pause méridienne durant la période scolaire.
- Du périscolaire, sis à Creys, 26, rue de la Rapine, les lundis, mardi, mercredi, jeudi, vendredi le matin avant l'école et les lundis, mardi, jeudi et vendredi après l'école ou le temps d'activités périscolaires, durant la période scolaire.

Charge Mme Séverine POETE, d'assurer la gestion de ces services, qui présentera le détail de la gestion de ces nouveaux services lors d'une prochaine réunion.

RACCORDEMENT AU RESEAU D'EAU - TRAVAUX SUR LES RESEAUX

Jean-François DUBOIS rappelle les travaux d'amélioration du réseau d'alimentation en eau potable réalisés actuellement sur la commune.

Il suggère de profiter de ces travaux pour proposer aux administrés propriétaires de bâtiments à réhabiliter et de terrains constructibles de se raccorder au réseau à un tarif préférentiel afin d'éviter des interventions futures sur la voirie. Il demande son avis au Conseil,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après que Geneviève HERBEPIN se soit retirée de la salle des délibérations,

A l'unanimité,

Au vu des explications de Jean-François DUBOIS,

Considérant que cette proposition éviterait de futurs travaux sur la chaussée,

Décide de facturer, 1 000 €, le coût du raccordement au réseau d'eau potable, lors de travaux, sur les réseaux, réalisés par la commune.

SUBVENTIONS DE L'AGENCE DE L'EAU GERÉES PAR LE DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

M. Le Maire expose que l'Agence de l'eau et le Département de l'Isère ont reconduit leur partenariat relatif à la gestion des aides à l'investissement en eau et assainissement pour la période suivante : 01/01/2015 au 31/12/2018.

Dans ce cadre, le Département constitue l'interlocuteur unique des collectivités éligibles aux aides des deux financeurs ; il prend en charge l'envoi des dossiers de demande à l'Agence de l'eau et assure le versement des subventions attribuées par le Département et l'Agence.

Pour bénéficier de ce guichet unique, il convient de délibérer pour autoriser le Département à gérer les aides attribuées à notre collectivité par l'Agence de l'eau.

Sur proposition de M. le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Autorise le Département de l'Isère à percevoir les aides pour le compte de la commune attribuées par l'agence de l'Eau, à les verser à notre collectivité, et à effectuer les remboursements en cas de trop perçu.

ACCESSIBILITE ARRET DE BUS

Le Département de l'Isère lance une concertation pour la mise en accessibilité de points d'arrêts du réseau Transisère sur la commune, explique Philippe FILLIOD.

Sur proposition du Département, il est décidé de créer cet arrêt à Faverges. Sachant que la commune a 6 ans pour réaliser les travaux, M. Le Maire charge Philippe FILLIOD de contacter le Département pour savoir s'il serait susceptible de réaliser la maîtrise d'œuvre pour ce projet où éventuellement s'il a connaissance d'un maître d'œuvre qualifié pour ce genre de projet.

Le coût de ce projet est d'environ 15 000 € et peut être subventionné par le département à hauteur de 50% des travaux plafonné à 10 000 € H.T précise Philippe FILLIOD.

RECRUTEMENT D'UN SAISONNIER

Conformément à la délibération n° 2014.06.04 du 22 mai 2014, M. Le Maire informe le Conseil qu'il va procéder au recrutement d'un saisonnier du 2 mai au 30 juin 2016.

PHASE N° 1 - FUSION DES INTERCOMMUNALITES

M. Le Maire présente au Conseil la phase 1, dont l'objet est de réaliser un diagnostic des actions et compétences existantes, de recueillir les premières données organisationnelles, financières et comptables auprès des communes et des 3 intercommunalités en ce qui concerne les thématiques suivantes :

- économie
- environnement, GEMAPI, eau et assainissement, déchets, NATURA 2000, PAEC,
- petite enfance, enfance, jeunesse, transports scolaires,
- personnes âgées et services d'aide à domicile, soutien aux politiques d'insertion,
- équipements sportifs et culturels, politique culturelle,
- voirie et éclairage public.

Cet état de lieux permettra aux élus de dégager les premières orientations pour la prise ou non de compétences que le futur EPCI serait susceptible d'exercer.

AMENAGEMENT de la MAISON RUE PIERRE GROS

Une proposition d'aménagement des extérieurs de la maison situé rue Pierre GROS a été demandée à M. ANDRADE. Une réflexion sur l'aménagement du terrain en contre-bas est également en cours.

TOUR DE TABLE

Jean-François **DUBOIS**

- ✚ Rappelle le nettoyage de printemps le 2 avril 2016. Rendez-vous à 9 h, sur le parking de l'école
- ✚ Informe de la visite des écoles par la DDEN, le jeudi 7 avril prochain.

- + A réalisé l'état des lieux d'OPTIMAG, le vendredi 8 mars.
- + Signale la vidange du grand étang le 16 novembre prochain, il restera asséché pendant un an, comme prévu dans le plan de gestion de la RNR. Prochain réunion du comité de pilotage de la gestion de la RNR le 22 avril 2016 à 14 h en mairie.
- + Le flash info de juin est en cours d'élaboration
- + Signale l'installation prochaine de la fibre optique dans la maison TELECOM à Bran (en principe 2^{ème} semestre 2016). La société Orange va profiter de la création du chemin doux en bordure des carrières pour enfouir la fibre optique et ainsi améliorer la réception d'internet. Le Maire insiste sur le fait qu'il va profiter de toutes les opportunités qui vont se présenter.

Jean-Claude **GENGLER**

- + Suite à l'étude du cahier des charges de la future salle polyvalente, propose de ne pas intégrer dans le marché l'acquisition des tables et des chaises. Il sera préférable de louer en cas de besoin.

Philippe **FILLOD**

- + Rappelle le départ du Tour du Valromey le 11 juillet prochain. La société « OXYGENE » présentera, lors de cette manifestation, des vélos électriques.

Séverine **POETE**

- + Rappelle l'AG de la crèche le 7 avril 2016 à 19h30

Ghislaine **POZZOBON**

- + Explique que la commune ne sera pas représentée, par le comité des fêtes, lors du prochain comice agricole. Ghislaine a demandé à l'association DYN'HAMEAUX de se charger de cette animation. L'association organise déjà sa première manifestation fin août et ne peut se charger de confectionner un char. Ghislaine recherche une association susceptible d'assurer cette mission. M. Le Maire propose de diminuer les subventions aux associations, si aucune d'entre elles ne se propose pour la fabrication d'un char, avant fin mai.
- + Rappelle l'inauguration de la Via Rhôna le 12 juin 2016, elle demande des volontaires pour l'aider lors de cette journée.
- + A assisté à l'AG de la bibliothèque. Sandra BENITO a démissionné de son poste de présidente.
- + A assisté à l'AG d'ISA, qui a présenté un bilan positif et projette d'acheter un nouveau véhicule.

Stéphanie **BATAILLON**

- + Signale de nombreux cambriolages sur le hameau de Faverges. Philippe FILLOD lui répond avoir contacté l'association « voisins vigilants » et sera en mesure de présenter l'association lors de la prochaine réunion de Conseil.

Geneviève **HERBEPIN**

- + Signale une coupure de courant le week-end dernier. Le Maire répond avoir constaté l'intervention d'EDF sur le réseau.
- + Signale un dysfonctionnement de l'Eclairage public sur Daleigneu. La CCPC, en charge de l'éclairage public, va être informé dans les meilleurs délais.

**PROCHAINE REUNION DE CONSEIL
LE 27 AVRIL 2016
A 20H**